



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

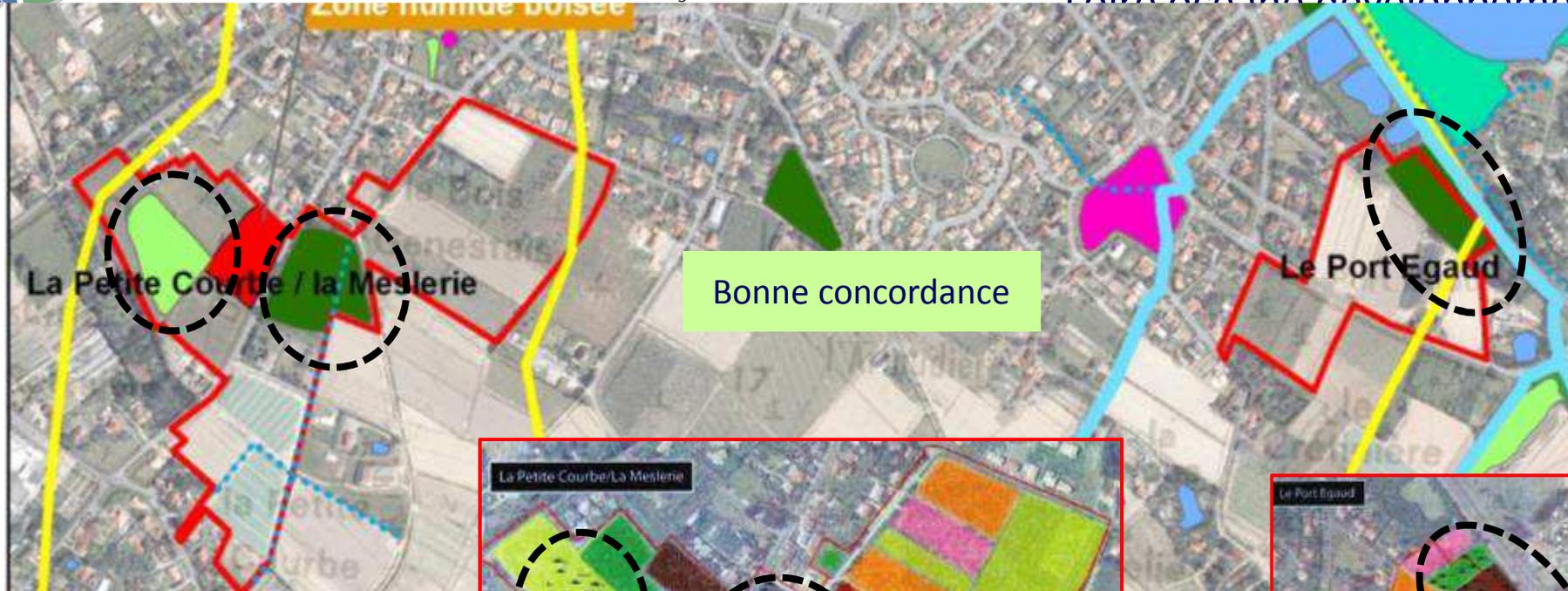
L'eau a besoin de notre sagesse

Avis bureau

ZAC multi-sites

Loire océane développement

es



Types de zones humides

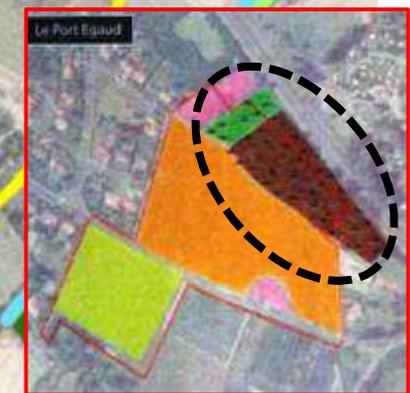
- Herbacie (prairies inondables)
- Marais agricoles aménagés
- Marais et landes humides de plaine
- Palustre (roselière, canpail) à végétation submergée
- Petits lacs, mares, ...
- Peupleries
- Prairies amendées
- Régions d'étangs
- Zones humides aménagées diverses
- Zones humides boisées
- Zones humides de basfond en tête de bassin
- Zones humides des cours d'eau et bordures boisées
- Zones humides évluées de l'inventaire

Cours d'eau issus de l'inventaire communal

Tronçons hydrographiques issus de l'inventaire communal

Bassins versants

Emprises des ZAC



- | | |
|----------------|---------------------|
| Ancienne vigne | Boisement - friches |
| Maraichage | Habitation/jardin |
| Prairie | Zone humide |
| Jachère | |

Avis bureau 03/13	Réponse	Commentaire
<p>Qualité des milieux</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Recevabilité de l'argument compatibilité avec le Scot = absence d'alternative avérée pour la destruction de zones humides? 	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une zone inondable importante (lien) Nécessité d'assurer une cohérence de l'utilisation urbanistique : <ul style="list-style-type: none"> → construction dans la continuité de l'urbanisation actuelle → Limite les déplacements et favorise les déplacements doux → Limitation du mitage Volonté de la commune de proposer une diversité de logements. Port Egaud : conservation de 0,86 ha sur 0,92 ha. Petite Courbe : conservation 1,11 ha sur 1,62 ha Projet construit autour de ces 2 zones humides = zones de respiration 	<p>Recevabilité de la justification?</p> <p>Demande du bureau de la CLE d'étudier la densification → non traitée</p>

Avis bureau 03/13	Réponse	Commentaire
Qualité des milieux		
<ul style="list-style-type: none"> • Recevabilité des mesures compensatoires (XP 98) 	<p>Inventaire spécifique de terrain par ARTELIA → zones humides dégradées par un remblai → zones humides considérées comme dégradées</p>	OK
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de réalisation des mesures compensatoires détaillées ultérieurement... <ul style="list-style-type: none"> ○ Demander un accompagnement pour la conception, le suivi de chantier et l'évaluation de la mesure compensatoire ○ Demander la définition d'un programme de gestion et d'entretien. 	<p>Boisements humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des zones ouvertes par des débroussaillages, des fauches alternées avec exportation des produits de fauche - entretien des installations et des espaces (Petite Courbe). <p>Autres des parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien des milieux → fauche annuelle avec exportation des produits de fauche + débroussaillage - suivi de la diversité biologique sur les trois sites = réalisation d'un inventaire faunistique et floristique sur 3 ans + observation de l'évolution de la diversité floristique. Rapport annuel réalisé. <p>MO : concessionnaire ZAC jusqu'à clôture de concession (+ assistance d'un BE spécialisé) puis collectivité .</p>	OK



Avis bureau 03/13	Réponse	Commentaire
Qualité des milieux		
<ul style="list-style-type: none">Solutions alternatives non étudiées (+ localisation)	<ul style="list-style-type: none">ZH de Petite Courbe : pas de destruction total du boisement → mais en partie remise en état. La partie détruite correspond aux contingences techniques du projet pour les EP.Capacité hydraulique de la ZH dépassée.Utilisation de la ZH conduirait à l'artificialiser.Cette ZH correspond au point bas du site	OK Pas de solutions alternatives étudiées
<ul style="list-style-type: none">Opportunité de réfléchir à une implantation différente ou une densification différente	<ul style="list-style-type: none">Volonté de créer un éco-quartierPlan de masse réalisé / cohérence avec le marché + demande immobilière localeRationalisation de l'imperméabilisation → développement de logements qui ne répondent pas aux attentes locales et augmenterait les surfaces imperméabilisées.Volume de rétention EP plus important = plus de conso d'espaces → différent de la volonté de créer un écoquartier	?

Avis bureau 03/13	Réponse	Commentaire
<p>Qualité des eaux</p>		
<ul style="list-style-type: none"> Eaux parasites : demander un calendrier des travaux pour résoudre les problèmes de non conformité du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> Schéma directeur d'assainissement élaboré → lancement de la première tranche septembre 2013 (ARTELIA). 	<p>OK</p>
<ul style="list-style-type: none"> Eaux pluviales : débit de fuite non respecté à Port Egaud (6l/s/ha) mais inondations dues au crues de la Loire 	<ul style="list-style-type: none"> L'article 12 du SAGE définit un débit à 5 l/s/ha pour une pluie décennale mais pas de débit prescrit pour une pluie centennale donc projet conforme. 	<p>?</p>
<ul style="list-style-type: none"> Solutions EP alternatives étudiées? 	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages d'EP réalisés par l'aménageur et laissés dans le domaine public. Gestion des EP à la parcelle = moyen complémentaire mais pas une substitution entière à la gestion dans le domaine public → maîtrise du développement des terrains privés ne peut être garantie. Chaussées réservoirs = coûts de réalisation et de gestion beaucoup plus élevés que pour des voiries classiques . 	<p>Arguments non recevables voire faux.</p>